

Composition de la Commission de sélection d'appel à projets

	Composition		Membres	Modalités de désignation	
	Qualité	Nombre		Instances représentatives	Acte
Voix délibérative	Autorité	Le Président du Conseil départemental ou son représentant + 3 représentants du Département	Permanents		Désignation
	Usagers	1 représentant d'associations de retraités et de personnes âgées	Permanent	Sur proposition du CODERPA	Désignation
		1 représentant d'associations de personnes handicapées	Permanent	Sur proposition du CDCPH	Désignation
		1 représentant d'associations du secteur de la protection de l'enfance	Permanent		Appel à candidatures
		1 représentant d'association de personnes ou familles en difficultés sociales	Permanent		Appel à candidatures
Voix consultative	Gestionnaires	2 représentants	Permanents	Unions, fédérations ou groupements représentatifs des personnes morales gestionnaires d'établissements	Désignation (choix d'un appel à candidatures par souci d'équité)
	Personnalités qualifiées	2 représentants	Non permanents		Désignation (choix d'un appel à candidatures par souci d'équité)
	Usagers spécialement concernés	1 à 2 représentant(s)	Non permanent(s)		Désignation (choix d'un appel à candidatures par souci d'équité)
	Personnel technique	1 à 4 représentant(s)	Non permanent(s)		Désignation